

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Appui du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain aux
travailleurs et travailleuses en conflit**

Montréal, le 31 mars 2016. – Les membres du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain ont profité de leur dernière assemblée générale pour appuyer les travailleurs et travailleuses en conflit chez Brault & Martineau de Montréal (centre de distribution) et de Ciment Lafarge à Saint-Constant.

Rappelons que les 250 travailleuses et travailleurs de l'entrepôt Brault & Martineau de Montréal sont en lock-out depuis le 28 février dernier alors que leurs 68 confrères et consœurs de Ciment Lafarge à Saint-Constant sont en grève depuis le 6 février.

Le vice-président général du Conseil, Marc-Édouard Joubert, qualifie « *d'inacceptable la position de Ciment Lafarge et de Brault & Martineau de vouloir mettre en place un régime de retraite à deux vitesses, discriminatoire à l'égard des jeunes et qui ne fait qu'appauvrir les travailleurs, alors que le régime de retraite actuel est en parfaite santé* ».

**Manifestation le 4 avril prochain pour l'interdiction des clauses de disparité de
traitement dans les régimes de retraite**

La FTQ, le comité des jeunes FTQ ainsi que le Syndicat des Métallos organisent une manifestation le lundi 4 avril à Montréal pour réclamer une loi interdisant le recours à des clauses de disparité de traitement dans les régimes de retraite. Le point de départ sera à la Place du Canada (angle Peel et René-Lévesque) à 14 h 15.

Le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain est le porte-parole de plus de 200 000 membres de la FTQ dans la grande région de Montréal. Ces travailleurs et travailleuses proviennent de tous les types d'industries et de services, du secteur privé et du secteur public.